AIPR-O-INTERWEB

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR opérateur) et Examen

Présentiel - Synchrone

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du Code du travail*).
Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.
L'AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Objectifs

Adapter l'utilisation des engins et outils en appliquant les précautions nécessaires lors des travaux à proximité des réseaux
Identifier les situations dangereuses et adopter les bons réflexes face à un réseau découvert, non identifié ou endommagé
Connaître les procédures applicables avant et pendant les chantiers : lecture des indices, affleurants et marquage-piquetage, travaux sans tranchée, arrêt de chantier, responsabilités et formulaires
Se préparer à l'examen QCM permettant l'obtention de l'AIPR Opérateur

Public Visé

Toute personne susceptible d'intervenir directement à proximité des réseaux aériens ou enterrés :
Conducteurs d'engins - Ouvriers

Pré Requis

Lire et comprendre le français

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Valider les connaissances par une épreuve QCM AIPR Opérateur de 30 questions, avec résultat immédiat et possibilité de rattrapage en cas d'échec
Comprendre la réglementation et les enjeux liés aux travaux à proximité des réseaux

Parcours pédagogique

- Méthode active et participative
- Contexte et réglementation
- Responsabilités de l'opérateur
- Identification des réseaux et des risques associés
- Intervenir conformément aux règles applicables à proximité des réseaux avant et pendant les travaux
- Conduite à tenir en cas d'incident
- Mise en situation et préparation à l'examen AIPR
- Évaluation finale

Méthodes pédagogiques

Approche pédagogique active alternant apports théoriques, échanges et mises en situation
Analyse de situations concrètes et lecture de plans de réseaux
Mise en pratique sur une situation de chantier avec retour d'expérience collectif
QCM d'entraînement
Mise à disposition d'un poste informatique individuel connecté à la plateforme officielle QCM du ministère
À l'issue de la formation, les stagiaires reçoivent un mémo synthétique ainsi que les QCM et leurs corrigés

Qualification Intervenant·e·s

Formateur AIPR expérimenté intervenant pour un centre d'examen QCM-AIPR reconnu

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM de 30 questions - score minimal requis : 36 points sur 60
Les stagiaires doivent OBLIGATOIREMENT être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, à présenter lors de l'examen QCM
Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'Etat, et datant de moins de 5 ans
Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen
Mise à disposition d'un poste informatique individuel connecté à la plateforme officielle QCM-AIPR du ministère chargé de la Transition écologique

Modalités d'accessibilité handicap

Si vous êtes susceptible de rencontrer des difficultés dans le suivi de votre formation, nous nous engageons à étudier les adaptations possibles. Pour cela, notre Référent handicap, Alexandra BELLEAU, se tient à votre disposition : Alexandra Belleau - abelleau@mayday-formation.com - +33 (0)5 32 26 33 37

Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 6 à 10 Personnes

Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique
Tél. : 0344650918
Mail : contact@gesfor.fr